

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

Année scolaire : 2016/2017

Numéro de séance : 01

Date de transmission de la convocation aux membres : 13 Septembre 2016

1^{ère} convocation (oui/non) : OUI

2^{ème} convocation (oui/non) : /

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : SOUS François

Secrétaire de séance : Les enseignants

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 17 (dont 1 non votant : M. LAIDET)

Ordre du jour

I – Vie pédagogique et éducative :

- * Journée banalisée du 19 octobre 2016.
- * Recrutement d'un emploi "service civique".
- * Ventilation des I.M.P.
- * Evaluation des compétences en 6ème.
- * Compte rendu du Foyer Socio Educatif.

II – Fonctionnement général :

- * Convention de mise à disposition des locaux de la Maison des Associations.
- * Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques.
- * Convention charcuteries 2017.
- * Convention avec l'ALPR.
- * Convention Théâtre en action.
- * Budget final Grande Bretagne 2016.
- * Tarif de vente de chaises d'occasion.
- * Travaux.
- * Divers.

III – Vie budgétaire et financière :

- D.B.M. pour vote.

IV – Questions diverses :

- Demande de création d'une adresse mail pour l'association des parents d'élèves.

Annexe :

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Mardi 27 Septembre 2016

Qualité	Titulaires				Suppléants				
	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]	E[<input type="checkbox"/>]	Nom - Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]	E[<input type="checkbox"/>]	
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	SOUS François	X						
	Proviseur ou principal adjoint	/							
	Gestionnaire	ROYER Pascal	X						
	C.P.E.	FAUQUEMBERGUE Lauriane	X						
	Directeur adjoint de la SEGPA	/							
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	BONNEAU François BEUGENDRE Marie Henriette			X				
	Groupement de communes	LAIDET Alain (à titre consultatif)	X						
	Commune siège	TRAINAUD Michel	X						
PERSONNALITE QUALIFIEE	LAMY Marc VANDESTICK Laurence	X	X						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	GAGNIER Patricia	X						
		PLUMAT Véronique	X						
		POITOU Isabelle	X						
		DESAUTEL Jean-Philippe	X						
		RIPOLL Yann			X	M. GERVAIS	X		
		BOULOT Sophie	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	GILLES-BARTHE Véronique	X						
		FAVREAU Laurence			X	M. MOREAU	X		
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	RENAUDEAU Katia	X						
		DESMOULINS Sandrine	X						
		LEFRILEUX Sophie	X						
		DOMAIN Anne			X				
		COTEL Julie			X				
		DESVIGNES Christian			X				
	Elèves	BAUDOT Léa			X				
EPOUPA MALOBE Pierre		X							

[] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Ouverture de séance à 18h – 17 présents (dont Monsieur Laidet non votant soit 16 votants).
Le secrétariat de la séance sera assuré par les enseignants.

Adoption de l'ordre du jour à l'unanimité.

Adoption du compte-rendu du précédent conseil d'administration à l'unanimité.

1 – VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE :

1- Journée de formation académique, banalisée initialement le 19 Octobre 2016, est annulée et remplacée par une demi-journée de formation le mercredi après-midi. Cette demi-journée est fixée au 16 novembre regroupant les collèges de Villefagnan, Aigre et Rouillac, ainsi que les écoles primaires du secteur.

2- Le collège obtient de l'inspection académique un poste de service civique sur deux demandés. Ce recrutement est un emploi « service civique », accordé à M. Bastien Truffandier, sur la base de 30h par semaine. Les missions afférentes à ce poste relèvent du développement durable, en relation avec Mr Royer, gestionnaire, ou encore d'actions autour du théâtre.

Le contrat débute le 01 Octobre 2016.

L'autorisation de recruter est accordée à l'unanimité : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16.

3- Les IMP (Indemnités pour Missions Particulières) sont ventilées de la façon suivante :

Coordination Technologie = 1, Coordination EPS=1, RUPN=2, référent culture=2, référent décrochage scolaire=1.

Vote à l'unanimité : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16.

4- Suite aux journées de formation banalisées début Juillet 2016, les enseignants du collège proposent l'abandon des notes chiffrées de 0 à 20 en 6ème pour une évaluation uniquement par compétences. Mr Sous rappelle que cette approche repose sur les objectifs suivants : placer l'élève en situation de réussite, éviter de stigmatiser l'échec, développer l'autonomie, éviter les décrochages précoces.

Vote à l'unanimité : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16.

5- Pour information, un bilan moral et financier 15/16 du Foyer Socio-Educatif est présenté.

Mme Plumet, secrétaire, rappelle la participation du FSE à de nombreuses actions relatives à la vie du collège: achats de livres CDI, photos de classe, ainsi que les clubs existants en 15/16 : danse, projets, échecs, musique,...

Mme Poitou souligne : la baisse des souscriptions volontaires (6euros), 174 sur 415 élèves, mais les excédents réalisés notamment grâce aux diverses actions, reversés en grande partie au financement des voyages scolaires. Elle rappelle également que le FSE finance totalement le spectacle de fin d'année du collège.

2 – FONCTIONNEMENT GENERAL :

1 - Convention de mise à disposition des locaux de la Maison des Associations :

La municipalité de Rouillac prête le dojo et la salle de danse de la Maison des Associations au collège qui les utilise pour certains cours d'EPS.

Convention adoptée à l'unanimité : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16.

2 - Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques :

Un nouveau service est proposé par le bureau DAF3. Il s'agit d'un logiciel de télépaiement permettant aux parents de payer par CB sur Internet leurs créances. La connexion est sécurisée et permet, outre le paiement, de visualiser les créances, leurs échéances et les prélèvements automatiques. Ce logiciel permet aussi de dialoguer avec l'agent comptable via un mail dédié. Le coût de ce service correspond à la commission interbancaire de paiement, soit 5cts par transaction auxquels s'ajoutent une part variable proportionnelle au montant perçu.

Convention adoptée à l'unanimité :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16.

3 - Convention ALPR :

Il est convenu que le gymnase est réservé tous les mardis à l'ALPR qui y propose des activités sportives aux collégiens, et que la salle informatique leur est réservée tous les jeudis afin d'animer les ateliers du numérique.

Marc, l'animateur de l'ALPR présent ce soir, rappelle que l'association propose également aux collégiens de l'aide aux devoirs les mardis et jeudis soirs ainsi que des activités variées les mercredis après-midis.

Convention adoptée à l'unanimité : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16.

4 - Mme Fauquemberg présente la compagnie « théâtre en action ». Elle propose que cette compagnie intervienne sur le niveau 6ème, à raison d'1h30 par classe, sur le thème du « bien vivre au collège ». L'intervention, prévue le 23 Janvier 2016, a pour coût total, budgété sur 2017, un montant de 663,6 euros TTC, frais de déplacement inclus.

Convention adoptée à l'unanimité : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16

5 - Budget final Grande-Bretagne Juin 2016 :

Un vote pour adopter le don de 1000 € du FSE au voyage en Angleterre est proposé : le don est accepté à l'unanimité : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16.

Arrivée à 18h40 de Marc LAMY.

M. Royer, gestionnaire, donne lecture du budget final du voyage avant de le proposer au vote : le budget est adopté à l'unanimité : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17.

Encadrement =	7	Total Participants	79
Elèves prévus =	72	Classes concernées:	les 4eme
Durée du séjour =	5	Nom du responsable:	Mme PLUMAT

Budget FINAL			
Dépenses / Reversements		Recettes	
Voyagiste (fact. au 3/06)	30 031,80 €	AP-6245	Subventions diverses
			SIVOS 3 283,06 € AP-7448
			Fonds Etablissement
			Dons 1 000,00 € AP-7468
Frais annexes chauffeur			
Coût encadrant			
2 663,26 €			Remboursement assurance
Subvention couvrant			voyagiste 344,00 €
accompagnant			229,70 €
4 283,06 €			
régie	24,96 €	AP-6067	
(frais stylos + notebook)			Familles 25 200,00 € AP-7067
	30 056,76 €		30 056,76 €
			Solde = 0,00 €
			Coût par élève proposé au C.A. 350,00 €
			part calculée automatiquement par élève = 380,47 €

6 - Convention charcuteries 2017 :

Il s'agit d'un marché avec le lycée Marguerite de Valois pour les viandes qui concerne l'année 2017. Cette convention est renouvelable 2 fois, soit jusqu'en fin 2019.

Cette convention a fait l'objet au préalable de tests sur les viandes surgelées, comme par exemple la qualité, le temps de cuisson, les pertes éventuelles ou le respect des circuits courts (produits locaux).

Convention adoptée à l'unanimité : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17.

7 - Tarif de vente de chaises d'occasion :

Un stock de chaises anciennes du collège a été vendu à M. Laidet, maire d'Echallat au tarif de 5€ la chaise. Ces dernières ont ensuite été données à la commune et utilisées à l'occasion du festival Echall'Arts ainsi que lors des courses de caisses à savon de Vaux-Rouillac. Tarif adopté à l'unanimité : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 17

8 - Travaux :

- Installation d'un salade-bar au réfectoire qui a permis d'offrir aux élèves plus de choix, des produits moins assaisonnés et de se faire conseiller ou guider par la personne de service au salade-bar. La ligne de self a également été entièrement remise à neuf.

- Un nouveau local de réception marchandises est à prévoir ainsi que l'aménagement pour le stockage du lait et de l'eau en raison du déménagement des lave-linge. Ces travaux sont prévus pour 2017.

- M. Trainaud, maire de Rouillac, informe sur le projet de construction d'un groupe scolaire comprenant une cuisine centrale pour le collège, le primaire et la maternelle. Le principe de mutualisation avec la commune a été voté par le département.

- M. Sous tient à signaler les soucis rencontrés pour la mise en **sécurité** de l'établissement. Le PPMS et le diagnostic sécurité ont été envoyés. Des devis pour cette mise en sécurité ont été effectués concernant l'automatisation de la fermeture du portail accès livraison et visiteurs et s'élèvent à plus de 10 000 €. Les fonds de roulement actuels du collège ne permettent pas de dégager cette somme (DBM limitée à 3 000 €). M. Sous souligne cependant que ces travaux sont du ressort du département. Mais comme en cas de soucis, sa responsabilité sera engagée, il devient urgent de se pencher sur ce problème.

Départ de Pierre EPOUPA MALOBE à 19 heures.

3 – VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE :

D.B.M. N° 4 :

Un prélèvement sur fonds de roulement de 3 000 euros pour divers travaux d'amélioration et de mise en sécurité des locaux est voté à l'unanimité : Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 16.

4 – Questions diverses :

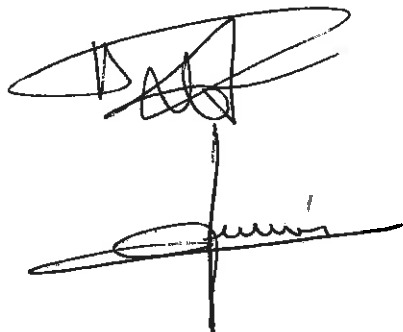
- Mesure des ondes électromagnétiques :

En raison de la présence d'antennes situées aux alentours du collège, des mesures d'ondes électromagnétiques ont été effectuées par un laboratoire. Le maximum autorisé est de 28VM. Les mesures relèvent un maximum de 0,24VM dans l'enceinte du collège. L'établissement ne présente donc pas de risques d'atteintes aux ondes électromagnétiques.

- Mme Desmoulins, représentante des parents d'élèves évoque la difficulté de communication avec les parents des élèves du collège. Les représentants ne sont presque jamais contactés lors des conseils de classe. Cette année, ils sont 11 représentants. Pour faciliter la communication, ils proposent d'abord que leur adresse mail soit ajoutée sur le carnet de correspondance de l'élève avec leur nom et numéro de téléphone. De plus, ils demandent qu'une adresse mail unique pour les représentants soit créée. Elle permettrait aux parents qui le souhaitent d'envoyer ou de recevoir des informations facilement. Ils leur suffiraient d'envoyer un mail à l'adresse communiquée par le collège pour s'inscrire. Ce serait le moyen pour les représentants d'aborder des sujets divers (par exemple de sensibiliser au rôle du foyer) ou d'aider pour des difficultés individuelles.

Les secrétaires de séance,

V. Plumat
C. Gervais



Le Président du Conseil d'Administration,

F. SOUS

